

ANNEXE 1 : DETAILS DES ACTIONS DE LA FONCTION 1 : OBSERVATION, ANTICIPATION ET ADAPTATION AU TERRITOIRE MDE- CDM LA ROCHELLE

Il s'agit globalement de « *développer un diagnostic et une stratégie territoriale par l'analyse du marché du travail et des potentialités locales, afin d'anticiper les besoins des entreprises et des organismes publics par la mise en place d'actions adaptées* ».

Cette fonction « d'observation, d'anticipation et d'adaptation au territoire » est pilotée par un « chef de file » : la Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle. Nous situons cette fonction dans le schéma suivant :

DIAGNOSTIC - STRATEGIE TERRITORIALE - PLAN D' ACTIONS - EVALUATION

□ **Mise en place d'un diagnostic territorial**

Le diagnostic sera la première étape incontournable pour définir l'approche pertinente à mettre en place en matière de réponse de proximité. Après un recensement exhaustif et un recueil des données auprès de l'ensemble des acteurs présents sur le territoire, deux types d'analyses seront proposés :

- Analyse des données socio-économiques pour faire ressortir les principales caractéristiques et les grands enjeux pour le territoire des politiques d'insertion et d'emploi : Offre d'emploi sur le territoire (évolution et structure générale des activités et des emplois, la création d'entreprises, la précarité du travail), demande d'emploi et d'insertion (évolution démographique, les demandeurs d'emploi, les bénéficiaires du RMI), analyse des difficultés d'ajustement entre l'offre et la demande d'emploi (les secteurs en difficulté de recrutement, l'adaptation du système de formation)...
- Analyse des différentes composantes qui interviennent dans la mise en œuvre des politiques d'insertion et d'emploi : le développement économique (création d'entreprises, développement du tissu économique), l'adaptation à l'emploi (l'ajustement des profils et des compétences de la population active aux évolutions des métiers) et l'emploi/insertion (accompagnement vers l'emploi durable).

□ **Elaboration d'une stratégie globale**

La stratégie territoriale sera élaborée à partir des éléments fournis par le diagnostic partagé. Nous savons par expérience, que l'observation et l'analyse du territoire par les acteurs concernés sont source de création de projets qui peuvent à un moment précis être une réponse aux déficits repérés, aux questions soulevées. La mise en place d'une grille de lecture partenariale en trois sphères (sphère du développement économique, sphère de l'adaptation à l'emploi et sphère de l'emploi/insertion), nous permettra de clarifier l'analyse.

□ Proposition d'un plan d'actions

Un plan d'actions précis sera alors proposé par la Maison de l'emploi, à partir de la stratégie globale élaborée. Il s'agira par exemple de concevoir des actions d'information et de sensibilisation, de formation ou d'adaptation pour des populations de demandeurs d'emploi identifiées. Ou alors de faciliter la construction de dispositifs permanents d'adaptation de la demande d'emploi à l'offre d'emploi... Ce plan d'actions devra être souple, adapté aux spécificités locales et s'inscrire dans le cadre d'un partenariat déjà existant, à développer et à amplifier.

Au-delà des mises à disposition de données par les membres du SPE (Etat, ANPE, Unédic/Assédic et AFPA), il faudra aussi collecter les travaux effectués par les autres acteurs présents sur le territoire : Communauté d'Agglomération, Conseil Général, Conseil Régional, OREF, Consulaires, Branches Professionnelles, Education Nationale, URSSAF, CAF, INSEE...

Les partenaires du groupe fonction 1 : CdA La Rochelle/Service Etudes et prospective, ANPE, Chambre de Métiers, ASSEDIC, CCI, Mission Locale, Service droits des femmes, Anim'action TH 17, DTAS La Rochelle/Ré, DTAS Pays d'Aunis, AFPA, Mission Générale d'Insertion (Ed. Nat.), PAE Surgères, OREF, PLIE/PARIE.